Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260310-050326DELIB5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, Mme Sabrina VOISIN.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : M Yves BRUNET.

Délibération 5 COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT LE CLOS GRASSET 2025

Concernant l'approbation du compte financier unique présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2025 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte financier unique du budget lotissement n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2025 :

EXPLOITATION :

Dépenses	0.05 €
Déficit antérieur reporté	133 943.86 €
Recettes	214 904.61 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE :	80 960.70 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	6 302.61 €
Déficit antérieur reporté	134 200.00 €
Recettes	- €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260310-050326DELIB5-DE

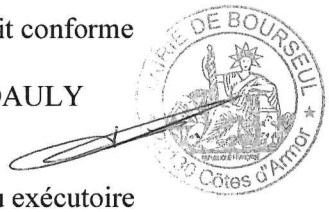
DÉFICIT DE CLÔTURE : 140 502.61 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

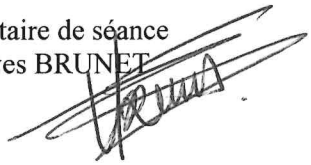
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte financier unique 2025 à l'unanimité.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY



Secrétaire de séance
M Yves BRUNET



Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 3 2026

